

<http://www.ujfp.org/spip.php?article2299>



Procès BDS à Perpignan le 24 mai : Bernard, Jeanne et Yamina doivent être relaxés !

- BDS - Les actions BDS -



Date de mise en ligne : samedi 19 mai 2012

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

**TOUS AU PROCES DE PERPIGNAN DU JEUDI 24 MAI 2012
(Rendez-vous au tribunal de grande instance de Perpignan)
BERNARD, JEANNE ET YAMINA DOIVENT ETRE RELAXES !**

Suite à un report de leur procès, Bernard, Jeanne et Yamina comparaitront à nouveau au Tribunal de Perpignan, le jeudi 24 Mai 2012.

Ce qui leur est reproché ? La "provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence" Pourquoi ? Parce qu'ils ont participé à une action pacifique d'information appelant au boycott des produits provenant d'Israël.

Leur comportement s'inscrit dans la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) contre l'Etat d'Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international.

Cette campagne BDS vise, à la demande de la société civile palestinienne et à l'image du mouvement qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, un Etat qui poursuit en toute impunité une politique coloniale, d'apartheid et d'épuration ethnique contre le peuple palestinien : occupation et colonisation de la Cisjordanie, blocus de Gaza, refus catégorique du droit au retour des réfugiés, répression accrue contre les Palestiniens d'Israël. Ce procès fait suite à de nombreux autres pour des motifs similaires (à Mulhouse, Bobigny, Paris, Bordeaux, Pontoise), et précède d'autres qui ont été reportés.

Après une longue audience portant sur les questions de fond, le jugement du tribunal de la 17ème Chambre correctionnelle du Palais de Justice de Paris le 8 juillet, relaxe la militante qui était poursuivie.

Il établit que « Dès lors que l'appel au boycott des produits israéliens est formulé par un citoyen pour des motifs politiques et qu'il s'inscrit dans le cadre d'un débat politique relatif au conflit israélo-palestinien, débat qui porte sur un sujet d'intérêt général de portée internationale, l'infraction de provocation à la discrimination fondée sur l'appartenance à une Nation n'est pas constituée. » Et il rappelle que « certains secteurs de l'opinion israélienne soutiennent BDS »

Puis le 15 décembre 2011 au Tribunal de Mulhouse, douze militants poursuivis pour leur participation active à la Campagne BDS ont été relaxés.

Le mouvement BDS remporte de nombreux succès, qu'il s'agisse des boycotts culturel, universitaire ou sportif, qu'il s'agisse de la contribution à la faillite de la société Agrexco, qui exportait des fruits et légumes, ou de la mise en difficulté de grandes sociétés telles que Véolia.

Toutefois les officines françaises au service de l'Etat d'Israël ne baissent pas les bras, et usent de tous moyens et de toute complicité pour continuer à harceler les défenseurs du droit international : elles ont fait appel des deux verdicts de relaxe, et ont fait pression pour que des colloques programmés dans le cadre de la semaine annuelle contre l'apartheid israélien soient interdits dans l'enceinte de certaines universités.

Mais nous sommes confiants dans les droits du peuple palestinien et dans le développement de la Campagne BDS, nous ne nous laisserons pas intimider !

**NOUS CONTINUERONS A BOYCOTTER L'ETAT D'ISRAEL
JUSQU'A CE QU'IL SE CONFORME AU DROIT INTERNATIONAL !**

Site : www.bdsfrance.org Contact : campagnebdsfrance@yahoo.fr

[Tract en format pdf](#)